

LES PLATEFORMES DE BROYAGE DE DÉCHETS VERTS

★ Plateformes existantes

★ Plateformes à venir



LE COMPOSTAGE À LA FERME

UNE FILIÈRE PLEINE DE RESSOURCES

16 400 tonnes
de déchets verts valorisés en
compostage à la ferme en 2020

5 collectivités adhérentes

Communauté d'Agglomération Pau-Béarn Pyrénées
Communauté de Communes du Haut-Béarn
SIECTOM Côteaux Béarn Adour
Communauté de Communes du Pays de Nay
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau



Cultivons notre territoire avec nos ressources vertes



CUMA

LE COMPOSTAGE À LA FERME...

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le compostage à la ferme est une **gestion de proximité des déchets organiques**.

Ce procédé permet de traiter les déchets verts à proximité de leur lieu de production : après compostage, ils deviennent un amendement organique.

C'est une **économie circulaire des ressources vertes**.

Le compostage est un **procédé biologique aérobie** qui nécessite de l'oxygène apporté par l'étape de **retournement**.

La montée en température naturelle permet la destruction des éventuels **germes pathogènes**.

LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

PRODUCTION

Déchets verts provenant de particuliers, professionnels ou collectivités.

COLLECTE

Les déchets verts sont collectés en **déchetteries** ou directement sur les **lieux de broyage**.

STOCKAGE

Les déchets sont stockés sur des **plateformes de broyage**.

PRÉPARATION

Le broyage de déchets verts se fait par prestations commandées par **Valor Béarn**.

TRANSPORT

Un prestataire de **Valor Béarn** se charge de livrer le broyat sous forme d'andains aux champs des agriculteurs.

COMPOSTAGE

Le broyat est stocké et retourné sur le champ de **l'agriculteur**. L'accompagnement technique est fait par la **FDCUMA**.

VALORISATION

Une fois compostés, les andains sont épandus par **les agriculteurs**.

5 collectivités gèrent les déchetteries et les plateformes de broyage.

10 plateformes de broyage, 9 publiques (voir carte au verso), et 1 privée (Écopole)*

46 campagnes* de broyage

38 agriculteurs* repreneurs

AVANTAGES ET ENJEUX AGRONOMIQUES

Le compost de déchets verts est une source importante de **matière organique**.

L'épandage de compost de déchets verts permet de **restructurer le sol** en :

- Améliorant le **stockage d'éléments nutritifs** et la **rétenion en eau** du sol
- Maintenant le PH grâce à une **forte teneur en calcium**
- Stimulant la **vie biologique**
- Résistant aux **phénomènes d'érosion**

Par ailleurs, le compost améliore la **résistance aux tassements** et permet un maintien de la **fertilité des sols**.

ENTRE RETOURNEMENT ET ÉPANDAGE

Le broyat frais est **livré gratuitement** sur les parcelles, puis le **retournement** est à la charge de l'agriculteur.

Il peut être effectué par l'agriculteur au godet ou par la FDCUMA au retourneur d'andain.

Le stockage de l'andain doit se faire à **plus de 100 mètres des habitations** et à **plus de 35 mètres des berges d'un cours d'eau, 200 mètres des zones de baignade ou d'aquaculture**, et **500 mètres des points de prélèvement d'eau** destinés à l'alimentation humaine.

La maturation s'étale sur une période de **4 mois minimum**, l'épandage étant ensuite assuré par l'agriculteur, dans le respect de la réglementation en vigueur.

LES ÉTAPES

ENVIE DE VOUS LANCER DANS CETTE DÉMARCHÉ ?

Contactez
Elisa DELPORTE
de la FDCUMA

06 37 73 96 85

elisa.delporte@cuma.fr



*données 2020.